



Déclaration préalable de la FSU au CTA du jeudi 4 mars 2021

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres du CTA.

En préambule, la FSU tient à condamner le climat malsain qui pèse aujourd'hui sur notre de pays. La politique sociale rétrograde menée par notre gouvernement, ainsi que les lois liberticides et discriminantes qu'il met en application, sont bien éloignées des valeurs de la République héritées de la Révolution, et déconstruisent le projet de société mis en place par le Conseil National de la Résistance.

Dans quel but relancer, dans ce contexte, une chasse aux sorcières « islamo-gauchistes » ? Alors que chacun sait que cette terminologie, issue des bancs les plus extrêmes de la droite française, ne recouvre aucune réalité, scientifique ou autre, et n'a pas d'autres fins que de museler les professeurs et les chercheurs et de disqualifier leurs travaux à visée émancipatrice.

Comment un pouvoir politique qui se dit garant des valeurs républicaines, peut-il instrumentaliser le débat public à des fins électoralistes en se faisant le porte-voix de tels propos ? La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, reprenant des propos du ministre de l'Éducation nationale, remet ainsi en cause des libertés fondamentales et la légitimité de tout un ensemble de travaux de recherche. La FSU condamne ces propos ministériels et l'appui de notre ministre. Elle soutient la demande de ses syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour qui la ministre doit quitter son poste et être remplacée par un-e ministre de plein exercice dont la mission doit être d'apporter le soutien de l'État aux organismes de recherche et aux universités ; de réhabiliter le service public de l'enseignement ; de garantir la démocratisation du savoir et d'aider les élèves et étudiants en détresse en temps de pandémie ; et, plus que jamais, de défendre les libertés académiques.

Le 8 mars, la FSU appelle à la grève et à la mobilisation pour la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Si quelques avancées ont pu être obtenues dans la Fonction publique, en matière de lutte contre les inégalités femmes/hommes grâce à la détermination d'organisations syndicales, notamment de la FSU, et aux mobilisations autour de ces questions, les femmes sont toujours rémunérées 25 % de moins que les hommes en moyenne. Dans la Fonction Publique, elles représentent 62 % des 5,5 millions d'agent.es. Depuis de nombreuses années, les agent.es de la Fonction Publique subissent de fortes dégradations de leurs conditions de travail, de leurs salaires et du montant de leurs pensions quand elles partent à retraite. Alors que les femmes sont majoritaires dans l'emploi public, la loi de transformation de la Fonction Publique a accentué leur précarité en permettant un recours accru aux contractuel.les.

L'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit maintenant déboucher sur des mesures concrètes et s'accompagner des moyens humains et financiers nécessaires. Pour faire enfin de l'Égalité une réalité, les politiques publiques doivent être repensées et les budgets revalorisés. Pour la FSU, l'Égalité n'est pas un slogan mais une valeur qui doit se concrétiser. Les services publics doivent être renforcés par des mesures qui consolident les droits et les missions de toutes et tous et qui améliorent les conditions de travail, ainsi que par une véritable revalorisation des salaires, des carrières et des pensions des agent.es.

La situation sanitaire continue de se dégrader comme l'a rappelé le Premier Ministre jeudi dernier lors de sa conférence de presse. 20 départements sont sous surveillance renforcée, plusieurs zones géographiques ont été mises sous confinement le week-end. Pourtant, la prise en compte de cette crise sanitaire dans l'Éducation Nationale reste marquée par ses nombreuses insuffisances et le ministre s'enferme dans son déni de réalité, comme en attestent ses sorties médiatiques.

Durant la semaine précédant les congés d'hiver, le nombre de classes et d'établissements fermant du fait de la présence du Covid et de ses variants, suivait une croissance inquiétante. La réponse du ministère à cette réalité a été de changer, pour les assouplir, les règles de fermeture en cas de présence du variant dit anglais. Plutôt que de prendre réellement en compte la réalité épidémique et de mettre en place des mesures garantissant la sécurité des personnels et des usagers, le ministère fait le choix de casser le thermomètre pour ne pas rendre visible sa gestion contestable de la crise.

Seule nouveauté en cette rentrée : l'annonce d'une campagne de tests salivaires, que la FSU réclamait depuis plusieurs mois. Mais une nouvelle fois, la mise en œuvre est bien loin des premières annonces du Ministre et reste bien en-deçà de la crise sanitaire que nous vivons : On ne change pas une stratégie qui perd.

En effet si des précisions ont été apportées sur le déploiement de tests salivaires dans le premier degré, rien ne change en revanche pour les collèges et les lycées, qui ne sont pas concernés par les tests salivaires. La faible acceptation des tests nasopharyngés est cependant largement partagée.

Il est urgent que le ministère cadre sérieusement cette nouvelle campagne et prépare activement le dépistage massif et généralisé auprès des élèves comme des personnels. Cela vaut aussi au niveau académique : quelles mesures comptez-vous mettre en place, Madame la Rectrice ?

Les infirmières sont en première ligne. Au regard de l'état de santé préoccupant de la jeunesse, ces campagnes de dépistage du covid ne peuvent en aucun cas reposer sur les infirmières qui sont déjà en nombre insuffisant pour accomplir leurs missions. Comment comprendre que les ministères ou services comme les ARS ou la CPAM aient vu leurs moyens renforcés pour gérer cette crise et compenser la charge de travail lié à cette pandémie, quand dans le même temps, le service public d'éducation voit ses moyens infirmiers gelés ?

Les inégalités d'accès à la santé et à la réussite scolaire se creusent. Les infirmières sont épuisées et débordées. Elles peinent à remplir l'ensemble de leurs missions d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivi des élèves, missions qui sont essentielles dans la période que nous vivons.

Concernant la vaccination des personnels, le flou entretenu par le ministre sur la question depuis des mois est inacceptable. La FSU exige que des réponses soient apportées : Quel calendrier précis ? Fin mars, c'est dans 3 semaines. Quel ordre de priorité ? Quelle logistique : la vaccination se fera-t-elle chez le médecin généraliste ? Avec quel vaccin ?

Cela fait deux ans (février 2019) que le décret concernant le CITIS (congé d'invalidité temporaire imputable au service) est paru. Ce point devait être à l'ordre du jour du CHSCTA du 9 mars et a été retiré. La FSU vous demande, Madame la Rectrice de mettre en conformité les procédures de reconnaissance de l'imputabilité au service en conformité avec le décret de février 2019 et le guide DGAFP du printemps 2019. Elle demande également que les services installent des procédures permettant aux agents de faire respecter leur droit. Il est de la responsabilité de l'employeur de faire en sorte que les agents puissent faire prendre en charge par l'académie les conséquences d'un risque professionnel qui s'est réalisé. C'est une question de dignité pour les personnels concernés et de reconnaissance des accidents de service et des maladies professionnelles.

Concernant les personnels administratifs des services, la FSU tient à vous faire part du profond malaise ressenti par les collègues, en raison de leurs conditions de travail pendant cette crise sanitaire. Les personnels en télétravail COVID se sentent isolés et déconnectés des réalités du terrain. Ils subissent souvent, en raison de ce travail à distance, une surcharge de travail.

Faute de formation sur les nouveaux outils de communication, les responsables de services ne maintiennent pas toujours le lien avec leurs agents par le biais de réunions en visio. L'information circule mal ou pas du tout, cela crée des difficultés pour assurer correctement les missions afférentes à nos métiers.

Pour les opérations de mouvement débutant en mars, les gestionnaires de la DPE ne savent toujours pas comment le service sera organisé (présentiel/distanciel)

Enfin, nous dénonçons ici l'envahissement de la sphère familiale par la sphère professionnelle, (appels téléphoniques en dehors des heures de travail, horaires de travail élargis et non cadrés) occasionnant un stress important, provoquant quelquefois l'éclatement de la cellule familiale tant les tensions sont grandes

Concernant les personnels exerçant en EPLE, le projet de loi 4D, après avoir été un temps donné pour "abandonner" est ressuscité sur intervention expresse du Premier Ministre.

Il prévoit dans son article 32 un pouvoir d'instruction (à titre expérimental pour l'instant) des collectivités sur les adjoints gestionnaires.

Nous rappelons notre opposition à ce projet de loi et réaffirmons que pour la FSU, dans chaque EPLE, l'adjoint-gestionnaire doit rester personnel de l'Éducation nationale, sous l'autorité de l'Éducation nationale, fonctionnelle et hiérarchique.

Concernant l'audience demandée par le SNASUB auprès de Mme la Rectrice depuis fort longtemps et prévue le 27 janvier, celle-ci a été annulée le jour même et nous sommes toujours en attente d'une nouvelle date.

La FSU dénonce les atteintes que subit le service public d'orientation depuis plusieurs années. Il est nécessaire d'augmenter le nombre de postes de personnels face à la hausse du nombre d'élèves scolarisés dans le 2nd degré. Le nombre de PsyEN cette année par rapport aux nombres d'élèves est de 1 PsyEN pour 1450 élèves. Comment penser que les PsyEN peuvent mener correctement leurs missions dans ces conditions ?

Le choix de procéder à un redéploiement des postes à moyens constants n'est pas acceptable et fragilise l'exercice des missions des PsyEN et DCIO.

La FSU rappelle la situation intenable des CIO depuis septembre puisque les arrêts maladie, congé maternité et ASA ne sont pas remplacés. Le secrétaire général adjoint nous a indiqué que des recrutements sont en cours et nous souhaitons un état des lieux précis des postes non pourvus et des remplacements envisagés.

Concernant la situation de certains CIO dans l'académie, une recherche active serait en cours pour de nouveaux locaux pour le CIO d'Ermont. La FSU attend que cela se traduise par une proposition concrète puisque la situation dure depuis le mois d'octobre, ce qui rend les conditions de travail des collègues impossibles et ne permet pas d'accueillir le public de manière satisfaisante.

Alors qu'avant les vacances, le SG de l'académie s'est rendu au CIO de Versailles pour visiter les locaux en vue d'une fusion à plus ou moins long terme avec le CIO de Saint Cyr, les collègues ont été informés à la fin des vacances du relogement du CIO avant le 1^{er} juin par le Conseil Départemental 78. Cette information est à ce jour non confirmée par le rectorat. Comment peut-on accepter que les collègues des CIO soient à ce point malmenés dans la communication qui leur est faite ? Nous demandons à ce que des informations fiables leurs soient transmises au plus vite afin de rassurer l'équipe.

La FSU rappelle son opposition aux fusions de CIO qui affaiblissent le service public d'orientation de l'EN et nous resterons vigilants sur cette situation.

Le SG de l'académie en CHSCT-A a évoqué deux choses que nous souhaitons éclaircir. En ce qui concerne le CIO de Versailles et la rénovation des locaux, il interroge sur ce que doit être un CIO

en 2021 et indique qu'une réflexion doit se faire sur le métier de PsyEN. Nous souhaitons savoir si ces déclarations annoncent un souhait du rectorat de voir évoluer le service public d'orientation de l'EN et les missions des PsyEN régies par le décret de 2017. Si c'est le cas, nous aimerions connaître ses objectifs.

Concernant le Printemps de l'orientation, action engagée par le MEN en janvier sans concertation avec les organisations syndicales, la FSU affirme son opposition à ce dispositif qui vise à mettre les élèves de lycée pendant trois jours devant leur écran, en faisant intervenir de nombreuses start-ups et organismes privés afin de construire leur projet d'orientation. Les élèves ont besoin d'un accompagnement humain et non d'outils clés en main, qui ne prennent pas en compte leur développement psychologique et social. Tout particulièrement dans le contexte actuel, la FSU exige que les élèves bénéficient de leurs heures de cours et que les enseignants et les PsyEN puissent réaliser leurs activités prévues auprès des élèves selon leurs missions respectives.

Lors de nos précédentes déclarations nous avons dénoncé et condamné le projet mortifère porté par le gouvernement pour l'éducation prioritaire. Nous avons aussi protesté contre les reprises de moyens dans les établissements de l'éducation prioritaire, décidées par le Rectorat de Versailles depuis l'an dernier. Les dotations arrivées dans les établissements confirment le choix de notre académie d'abandonner les élèves les plus en difficulté, alors qu'ils sont les premières victimes de la crise sanitaire que nous vivons. Dans les établissements de L'EP, REP et REP+, l'ensemble des personnels constate les conséquences de ces choix et les dénonce fortement. Les mobilisations se construisent à l'initiative des personnels, la FSU les relaiera et apportera tous son soutien aux personnels pour construire les mobilisations nécessaires à la défense de l'éducation prioritaire. Loin de ne concerner que l'EP, la dégradation des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves au vu des dotations affectées aux établissements pour la rentrée 2021 touche l'ensemble de l'académie. Nous avons déjà dénoncé les choix de l'administration lors du CTA et des CTSD de préparation de rentrée. Les premières mobilisations se construisent et tout comme pour l'éducation prioritaire, la FSU appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser pour exiger les moyens nécessaires à faire fonctionner un service public d'éducation à la hauteur des ambitions que nous portons pour nos élèves.

En conclusion de cette déclaration nous tenons à dénoncer le peu de considération pour le travail des élus des personnels dans la préparation de ce CTA : les documents préparatoires arrivent au compte-gouttes, de plusieurs sources différentes et, pour certains, seulement la veille du CTA. Est-ce là votre conception d'un dialogue social de qualité Madame la Rectrice ?